

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16 octobre 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Chantal GONCALVES, Edith POUCINEAU, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME, Jennifer SINGEVIN, Paul REMY, Fabrice HERBIN

Absents : André LESPRIT, Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Christophe CELLIER

Pouvoirs : Jérémy PETIT à Valérie MANCE
Sophie PARENT à Bruno LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme Edith POUCINEAU

N° 2019/24-10/4
NOMBRE
D'ADJOINTS
Réduction suite à démission

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2019 portant retrait de délégation à Monsieur Rémy LEPAGE, Adjoint au Maire,

Vu le courrier de Madame la Sous-Préfète reçu le 23 septembre 2019 acceptant, en date du 12 septembre, la démission des fonctions d'Adjoint au Maire de Monsieur Rémy LEPAGE, décision manifestée par lettre en date du 05 septembre 2019,

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution du nombre d'adjoints.

Considérant les différentes options possibles, à savoir :

- Conserver le même nombre d'adjoints et pourvoir à la vacance du poste lors d'une prochaine séance du conseil
- Réduire le nombre d'adjoints et par conséquent, ne pas pourvoir le poste vacant.

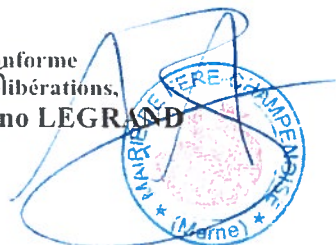
Le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 16 votants, le Conseil décide de

RÉDUIRE le nombre d'adjoints à trois.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, Bruno LEGRAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16 octobre 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Chantal GONCALVES, Edith POUCINEAU, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME, Jennifer SINGEVIN, Paul REMY, Fabrice HERBIN

Absents : André LESPRIT, Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Christophe CELLIER

Pouvoirs : Jérémy PETIT à Valérie MANCE
Sophie PARENT à Bruno LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme Edith POUCINEAU

N° 2019/24-10/3 LOTISSEMENT LE PETIT VAL

Annule et remplace la
n°2019/05-09/4

Cession de parcelle WB 163

M Thomas JASZAC et Mme
Lucie VILLAIN

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de longue date de création d'un lotissement d'habitations, d'abord géré par le bailleur social PLURIAL NOVILIA puis transféré à la Commune.

Vu l'arrêté municipal en date du 17 mars 2017 accordant le transfert du permis d'aménager de PLURIAL NOVILIA vers la Commune de Fère-Champenoise,

Vu la délibération n°2017/18-08/1 du 18 juillet 2017, fixant pour le lotissement « le Petit Val » le prix de vente des terrains nus viabilisés,

Vu la délibération n°2019/23-05/6 et l'annulation de la réservation en date du 29 mai 2019.

Vu la délibération 2019/05-09/4 et la demande formulée par Mme Lucie VILLAIN.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des 16 votants**

PREND ACTE de la demande de réservation du lot n°15 :

Parcelle **WB 163** telle que teintée de jaune sur le plan ci-joint, d'une superficie de 600 m² à M Thomas JAZVAC et Mme Lucie VILLAIN

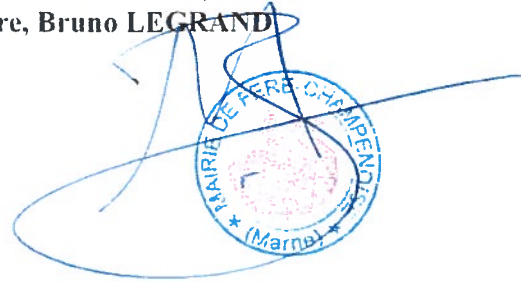
AUTORISE la cession du lot précité au prix de 39,60 € TTC, soit pour un total de **23 700,00 € TTC** à M Thomas JAZVAC et Mme Lucie VILLAIN

DONNE TOUT POUVOIR à M. Le Maire ou en son absence à l'un des 3 adjoints, Monsieur Jérémy PETIT, Madame Valérie MANCE, et Madame Sophie PARENT, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

Le Maire, Bruno LEGRAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16 octobre 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Chantal GONCALVES, Edith POUCINEAU, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME, Jennifer SINGEVIN, Paul REMY, Fabrice HERBIN

Absents : André LESPRIT, Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Christophe CELLIER

Pouvoirs : Jérémy PETIT à Valérie MANCE
Sophie PARENT à Bruno LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme Edith POUCINEAU

N° 2019/24-10/2 EAU ET ASSAINISSEMENT Rapports annuels 2018

M. Le Maire présente au Conseil Municipal les **Rapports Annuels sur l'Eau et l'Assainissement 2018**.

Tels que prévus par le décret n°2007-674 et arrêté du 2/05/2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les indicateurs et caractéristiques à établir sont fixés.

Ces deux documents donnent donc les informations suivantes :

Evolution des tarifs :

Eau potable :

Abonnement : +2,5 %

Consommation : +2,5 %

Redevance communale : inchangée (0,2519 €)

Redevances à l'agence de l'eau :

-préservation ressources : inchangée (0,1152)

-lutte contre la pollution : -42% (0,22 €)

Assainissement :

Abonnement : + 2,3 %

Consommation : +2,3 %

Redevance communale : inchangée (0,3849 €)

Redevance à l'agence de l'eau :

-Modernisation des réseaux de collecte : -23 % (0,185 €)

Il est précisé que ces augmentations sont indépendantes de la volonté du Conseil Municipal. La redevance communale qui quant à elle est fixée par le Conseil, reste stable.

Ces deux rapports préconisent un certain nombre d'actions, dont notamment :

- en ce qui concerne **l'eau potable**, il convient de poursuivre le programme de renouvellement des branchements plomb, vidange du réservoir à modifier en raison du risque d'inondation du passage à niveau SNCF, de mettre en œuvre d'un programme de renouvellement patrimonial des canalisations les plus sensibles, d'inspecter périodiquement -à minima tous les 10 ans- les forages d'eau potable, signer un avenant concernant l'intégration du filtre à charbon actif de UTP de Normée, prévoir quelques bouclages/maillages du réseau d'eau potable, etc...

- en ce qui concerne **l'assainissement**, réhabiliter le génie civil et les peintures de la STEP, mettre en place un traitement ou une extraction d'air dans le local de traitement des boues pour protéger le matériel, augmenter la capacité de stockage des boues, mettre en place une douche de sécurité, faire le diagnostic du système d'épuration tous les 10 ans, etc...

Ces deux rapports rappellent également les caractéristiques spécifiques à chaque délégation de service, et donnent les indications suivantes :

- ✓ L'eau produite est conforme aux normes (analyses de la DDASS),
- ✓ L'eau distribuée est de bonne qualité et conforme aux réglementations,
- ✓ Les rendements épuratoires sont satisfaisants et les rejets conformes aux normes en vigueur

Conformément à la loi, une information à la population est régulièrement donnée sur la qualité de l'eau.

Les membres du Conseil Municipal ont été informés que les rapports annuels sont consultables dans leur intégralité en Mairie, une synthèse leur ayant été remise.

Monsieur le Maire tient à souligner que nulle part dans les rapports, il n'est fait mention des problèmes de fonctionnement soulevés par la DDT.

Le Conseil Municipal prend acte des données exposées

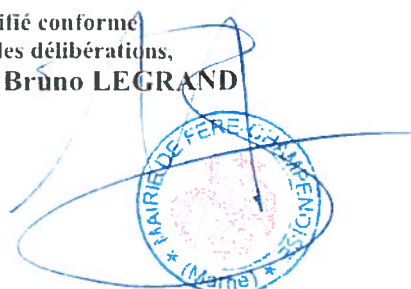
Et après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, **par 15 voix contre et 1 abstention**

DESAPPROUVE les rapports 2018 de l'Eau et de l'Assainissement

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
Le Maire, **Bruno LEGRAND**



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 OCTOBRE 2019

Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 16 octobre 2019, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Bruno LEGRAND.

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Gérard GORISSE, Chantal GONCALVES, Edith POUCINEAU, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME, Jennifer SINGEVIN, Paul REMY, Fabrice HERBIN

Absents : André LESPRIT, Jérémy PETIT (excusé), Sophie PARENT (excusée), Céline BREGEON (excusée), Christophe CELLIER

Pouvoirs : Jérémy PETIT à Valérie MANCE
Sophie PARENT à Bruno LEGRAND

Secrétaire de séance : Mme Edith POUCINEAU

N° 2019/24-10/1 REPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES CRAYERES

Choix de l'entreprise

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'effacement des réseaux rue des Crayères il est nécessaire de remplacer 12 mâts d'éclairage public.

Une consultation a été faite auprès de 4 fournisseurs pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

M. Le Maire propose de retenir la société DRTP pour un montant de 24 654,00 € HT, c'est l'offre la moins-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité des 16 votants,

DECIDE DE RETENIR l'offre de prix de l'entreprise DRTP pour la fourniture et la pose de 12 mâts d'éclairage public au prix de 24 654,00 € HT.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
s/préfecture
le
et de la publication
Le Maire Bruno LEGRAND
Le

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations.

Le Maire, Bruno LEGRAND

